



DECLARATION LIMINAIRE

C.S.A du 06 Avril 2023

Le bureau local Force Ouvrière Justice rappelle à son bon souvenir à la Direction sa précédente déclaration liminaire du 13 octobre 2022 les points mis à l'index pour lesquels les réponses apportées révèlent à nouveau une attention médiocre dévolue voir un entêtement à biaiser la vérité.

En effet, les éléments de réponse sont « à côté de la plaque » : du motif de la convocation pour recadrage non assumée (faisant suite au refus d'un personnel de valider un effectif sans visu de la personne détenue) jusqu'à l'identité de la personne détenue erronée lors de son refus de quitter la cellule le temps du sondage de barreau.

Au regard du peu d'intérêt porté actuellement aux organisations syndicales investies pour apporter un regard critique sur les multiples situations liées aux risques psycho-sociaux ou atteinte à la sécurité la plus élémentaire des agents auquel s'ajoute un contexte social au niveau national concernant la réforme des retraites, le bureau local Force Ouvrière Justice annonce son boycott du C.S.A organisé ce jour.

SLP FO Justice CP Condé sur Sarthe
Le : 06/04/2023

